



Ai-je droit au rtt ? et si oui combien ?

Par **Achabellanar**, le **05/08/2011** à **09:33**

Bonjour, j'ai un contrat de 39h mais j'en fais 40, cette heure sup m'est payée et je ne suis pas cadre. Je fais partie de la convention syntec. Mon problème est que nul part on ne parle de RTT dans mon contrat et mes collègues ne savent pas si on en a le droit. D'après ce que j'ai pu voir par-ci par-là sur internet, toutes personnes faisant plus de 35h/sem avait le droit à des rtt. J'ai vu comme méthode de calcul s'appliquant à mon cas :
premier calcul : $40 \text{ h} \times 52 \text{ semaines} + \text{une ou deux journées selon les années} \times 8 \text{ h (si jour ouvré)}$.
ensuite déduire $5 \times 5 \times 8 \text{ h}$ pour les congés payés (les WE ne sont pas comptés initialement) $- 8 \text{ h}$ par jour férié tombant un jour ouvré
deuxième calcul : $35 \text{ h} \times 52 \text{ semaines} + \text{une ou deux journées selon les années} \times 7 \text{ h (si jours ouvrés)}$.
ensuite déduire $5 \times 5 \times 7 \text{ h}$ pour les congés payés (les WE ne sont pas comptés initialement) $- 7 \text{ h}$ par jour férié tombant un jour ouvré
La différence entre les deux résultats donne le nombre d'heures de RTT que l'on reconvertit en journées de 8 h. Cela approche les 22 jours par an.
Est-ce que tout ça est bon ? J'ai demandé une journée de RTT à mon patron mais elle m'a été enlevée sur mes congés payés, je voudrais donc être sûr de mon raisonnement avant d'aller en discuter avec lui.
Je vous remercie de votre aide.